



## Règlement d'ordre intérieur

Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tel : 0472727466 – Mail : [contact.ultimatecheer@gmail.com](mailto:contact.ultimatecheer@gmail.com) - N° entreprise : 0651.694.795

## **Règlement d'ordre intérieur de l'association Ultimate Cheer All-Stars dont le but est la pratique du cheerleading.**

Le présent règlement est rédigé conformément aux statuts de l'association et a été adopté par l'assemblée générale constituante. Il est transmis à tous les membres de l'association et s'applique à tous. Il est annexé aux statuts de l'association.

### **A - Membres de l'association**

Pour devenir un membre adhérent de l'Association Ultimate Cheer All-Stars, chaque postulant doit remplir une fiche d'adhésion, signer le règlement intérieur et fournir un certificat médical attestant que le membre ne présente aucune contre-indication à la pratique du cheerleading.

Le postulant doit également s'acquitter de la cotisation annuelle, dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Cette cotisation est non remboursable après la fin du mois de septembre, et partiellement remboursable, sur demande écrite, si l'athlète décide de quitter le club avant la fin du mois septembre.

Le membre s'engage à prendre part aux activités organisées par Ultimate Cheer ainsi qu'à respecter pleinement les statuts de l'association et le présent règlement intérieur.

### **B - Entraînements**

La présence aux entraînements est obligatoire. Le cheerleading étant un sport d'équipe, l'absence d'un seul membre a des conséquences négatives pour toute l'équipe.

L'athlète s'engage à arriver à l'heure aux entraînements.

En cas d'absence ou de retard à un entraînement, l'athlète s'engage à prévenir son/sa coach le plus tôt possible, afin que ce dernier puisse modifier son programme en conséquence.

En cas d'absences non justifiées répétées, l'athlète pourra être sanctionné.

Le port d'une tenue adaptée à la pratique du sport est obligatoire. Une tenue d'entraînement est offerte par le club en début d'année, elle devra être portée à chaque entraînement. à défaut, les tenues autorisées sont brassière de sport, T-shirt de sport, short ou leggings, et basket plates ne servant qu'à la pratique du cheerleading. De plus les cheveux longs doivent être attachés.

Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tel : 0472727466 – Mail : [contact.ultimatecheer@gmail.com](mailto:contact.ultimatecheer@gmail.com) - N° entreprise : 0651.694.795

En cas de blessure, l'athlète s'engage à fournir un certificat médical à l'association, précisant la durée de l'arrêt et la date de reprise estimée. Si sa blessure le permet, il est tenu d'assister (sans pratiquer) aux entraînements, ceci afin de ne pas prendre trop de retard sur ses coéquipiers et de faciliter son retour.

Les parents/amis des athlètes ne sont pas autorisés à assister aux entraînements, à moins qu'une demande est été effectuée et approuvée par l'entraîneur de l'athlète.

Il est interdit :

- De mâcher des chewing-gum
- De porter des bijoux (collier, boucles d'oreilles, piercings,...)
- D'utiliser un GSM
- De consommer boissons ou nourriture ; seules les bouteilles d'eau sont autorisées
- De fumer

Ces règles sont applicables pendant les entraînements, compétitions, animations et plus généralement, à chaque fois que l'athlète est en uniforme ou représente Ultimate Cheer de quelque façon.

## **C - Comportement**

L'athlète s'engage à se conformer aux règles et usages des locaux utilisés par l'Association, telles que les consignes d'accès et d'utilisation des équipements, et à veiller à la bonne occupation des lieux.

L'athlète s'engage à avoir un comportement respectueux de ses entraîneurs, de ses coéquipiers, et des équipes adverses en tout temps et en tout lieu (y compris sur les réseaux sociaux).

## **D - Compétitions et Évènements**

Chaque équipe participera à deux compétitions pendant la saison, dont le Championnat de Belgique.

La participation de l'athlète aux compétitions est obligatoire. Ultimate Cheer s'engage à communiquer les dates des compétitions le plus tôt possible pour permettre à l'athlète de s'organiser.

Les frais de déplacement pour les compétitions sont à la charge de l'athlète. Néanmoins Ultimate Cheer s'engage à organiser des événements de collecte de fond et à offrir des facilités de paiement pour garantir la participation de tous.

Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tel : 0472727466 – Mail : [contact.ultimatecheer@gmail.com](mailto:contact.ultimatecheer@gmail.com) - N° entreprise : 0651.694.795

## **E - Confidentialité**

Ultimate Cheer All-Stars a conclu un contrat d'assurance avec Ethias pour la couverture de ses membres et aides-bénévoles lors des entraînements, compétitions et événements. Les conditions générales sont à la disposition des membres qui en font la demande.

Ultimate Cheer s'engage à ne pas communiquer les informations personnelles des membres, recueillies par la procédure d'adhésion. Le fichier des membres ne pourra être communiqué à quelconque personne étrangère ou entreprise en faisant la demande.

Tout membre de l'association s'engage à ne pas divulguer à autrui les coordonnées et informations personnelles des autres membres de l'association, qu'il a connues par le biais de son adhésion à Ultimate Cheer.

Le non respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'athlète.



## Charte de l'Athlète

Document à signer et à remettre à Ultimate Cheer avant le premier entraînement.

Je soussigné(e),..... atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

En signant ce document je m'engage à :

- Respecter le règlement intérieur
- Etre présent à l'heure et en tenue appropriée aux entraînements
- Prévenir en cas d'absence
- Avoir un comportement respectueux

Date :

Signature :

Ultimate Cheer All-Stars ASBL – Avenue du Yorkshire 9, Boite 6, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tel : 0472727466 – Mail : [contact.ultimatecheer@gmail.com](mailto:contact.ultimatecheer@gmail.com) - N° entreprise : 0651.694.795